



## Le diagnostic Responsabilité sociétale des entreprises (RSE)

Que vous soyez en train de préparer votre entreprise à la vente ou que vous soyez candidat à la reprise d'une entreprise, le diagnostic RSE a pris une importance croissante depuis plusieurs années.

Mettre en vente une entreprise sur lequel ce diagnostic n'a pas été fait, c'est s'exposer à découvrir trop tardivement des problèmes ingérables dans le cadre d'une cession rapprochée, alors qu'une solution était peut-être possible avec le temps. C'est également conforter la valeur de l'entreprise en assurant sa conformité à la réglementation en vigueur.

De la même façon, accepter d'acquérir une entreprise en faisant l'impasse sur ce sujet, c'est s'exposer à découvrir trop tard des investissements qui n'avaient pas été prévus au moment de l'acquisition et qui n'ont pas été intégrés dans la valeur d'achat.

### **Comment identifier les textes applicables et savoir où trouver l'information pour mener ce diagnostic ?**

Le tableau de la page ci-après synthétise l'ensemble de ces obligations et les démarches administratives à engager pour :

- garantir la sécurité du personnel et des équipements ;
- assurer une gestion réglementaire de ses déchets et des diverses nuisances que peut générer l'entreprise (bruit, fumées, odeurs, divers rejets) ;
- gérer correctement les produits chimiques au niveau de leur stockage et de leur élimination ;
- être conforme aux règles d'hygiène pour les entreprises relevant de l'alimentaire ;
- former son personnel à la maîtrise des risques ;
- rendre accessible ses locaux (pour les ERP de 5ème catégorie).

L'APCMA (Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat), en collaboration avec le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat, a réalisé des fiches conseil déclinées par métier, donnant aux chefs d'entreprises les premières informations concernant leurs obligations dans les domaines sociétales et environnementaux.

N'hésitez pas à contacter votre chambre de métiers pour connaître les obligations réglementaires détaillés par secteur d'activité et par métier.

	<b>Environnement</b>	<b>Santé, sécurité</b>	<b>Hygiène</b>	<b>Ets recevant du public</b>
<b>Réglementations</b>	Code de l'environnement	Code du travail (hygiène, sécurité)	Règlement CE 178/2002 et 852/2004 Arrêté du 21/12/09	Code de la construction et de l'habitation
<b>Procédures administratives avant le démarrage de l'activité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Déclaration, enregistrement ou autorisation installations classées</li> <li>▪ Déclaration, autorisation enseignes, publicités</li> <li>▪ Enregistrement préfecture pour la collecte des fluides frigo</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Agrément vétérinaire</li> <li>▪ Déclaration d'activité aux services vétérinaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Déclaration d'ouverture</li> </ul>
<b>Aménagement des locaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Installations classées : comportement au feu des matériaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Vérification électricité, extincteurs, ventilations,</li> <li>▪ Diagnostic amiante, termites, plomb</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Revêtement sols et murs</li> <li>▪ Sanitaires, points d'eau</li> <li>▪ Séparation des zones</li> <li>▪ Local stockage des déchets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Comportement au feu des matériaux</li> <li>▪ Accès handicapés</li> <li>▪ Equipement de lutte incendie</li> </ul>
<b>Aménagement des abords du bâtiment</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assainissement (bac à graisse, séparateur hydrocarbures)</li> <li>▪ Collecte des eaux pluviales</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bac de dégraissage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Parking</li> <li>▪ Stationnement handicapés</li> </ul>
<b>Machines équipements de travail</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pressing : conformité machine à la norme NF</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Vérification conformité réglementaire (marquage CE)</li> <li>▪ Vérifications périodiques pendant l'exploitation</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Vérifications périodiques (ascenseurs, monte-charge, portes automatiques etc.)</li> </ul>
<b>Produits chimiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Stockage sous rétention</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fiches de données de sécurité transmises au médecin</li> <li>▪ Extincteurs spécifiques</li> <li>▪ Ventilation</li> </ul>		
<b>Formations obligatoires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pressing : conduite machine à sec</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES), habilitations électriques, incendie, sauveteur secouriste du travail, etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Formation hygiène : formation sur l'application des principes HACCP pour les exploitants du secteur alimentaire et formation sur l'hygiène alimentaire pour le personnel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Incendie, secouriste</li> </ul>
<b>Documents et registres obligatoires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ BSD pour les déchets dangereux, l'amiante, bons d'enlèvement huiles de vidange</li> <li>▪ Registre déchets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Registre de sécurité document unique (décret du 05/11/01)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Plan de nettoyage</li> <li>▪ Relevés de température</li> <li>▪ Contrôles réceptions marchandises</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Registre de sécurité</li> <li>▪ Registre d'accessibilité</li> </ul>
<b>Organismes de contrôle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), Direction départementale des affaires sociales et sanitaires (DDASS), Mairie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Inspection du travail</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Services vétérinaires, répression des fraudes</li> <li>▪ Inspection de salubrité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Officier sapeur-pompier</li> <li>▪ Organisme agréé</li> <li>▪ Mairie, commission de sécurité</li> </ul>

Fiche conçue par l'Assemblée permanente des Chambres de Métiers et de l'Artisanat, membre du Réseau Transmettre & Reprendre

12 juin 2017



**Chambres de Métiers  
et de l'Artisanat**

*Assemblée Permanente*

RÉSEAU  
TRANSMETTRE  
& REPRENDRE



AGENCE FRANCE  
ENTREPRENEUR

**bpi**france



**CCI Entreprendre**



**Chambres de Métiers  
et de l'Artisanat**

*Assemblée Permanente*



CONSEIL NATIONAL  
DES BARREAUX  
**LES AVOCATS**



CONSEIL SUPÉRIEUR  
DU NOTARIAT



**CRA**  
Cédants & Repreneurs  
d'Affaires



**ORDRE DES  
EXPERTS-COMPTABLES**